ADRESSE

Des Eccléſiaſtiques de la Paroiſſe de Saint-Sulpice, qui ont ſigné le Serment,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

LES eccléſiaſtiques de la paroiſſe de Saint-Sulpice, ou qui réſident dans ſon arrondiſſement, ſe font un devoir de vous adreſſer les motifs de leur ſoumiſſion à la loi. Ils ont prêté leur ſerment, parce qu'ils ont vu dans la conſtitution civile du clergé, le triomphe de la religion primitive & le retour à l'eſprit de l'évangile, dont le laps des temps & les paſſions humaines nous avoient éloignés depuis plus de mille ans.

8 *Janvier* 1791.

Les fidèles demandoient cette reſtauration, & l'hiſtoire de l'égliſe nous démontre que des obſtacles inſurmontables l'ont toujours éludée.

C'eſt donc à la nation françoiſe que le chriſtianiſme doit ſon retour à ſes primitives inſtitutions ; & l'Aſſemblée nationale a opéré ce que l'égliſe gallicane n'a jamais effectué, ce que les conciles ont vainement tenté, & ſur-tout ce que tous les pères de l'égliſe n'ont ceſſé de deſirer, déplorant la décadence de notre diſcipline.

Nous n'avons donc vu, Meſſieurs, dans vos décrets que l'appui des premiers canons ; & nos frères eccléſiaſtiques ſéparés ne tarderont pas de le dire, lorſqu'ils auront bien réfléchi que tout un peuple n'eſt pas fait pour ſon clergé ; mais que le clergé eſt établi pour l'inſtruction, l'édification & l'exemple ; lorſqu'ils auront reconnu que nous ſommes ſujets, quoique eccléſiaſtiques, & que, ſi nous étions eccléſiaſtiques indépendans, nous ne ſerions pas ſujets.

Daignez accepter, Meſſieurs, ces motifs de notre ſoumiſſion entière & ſans reſtriction à la loi. L'obéiſſance des François ne peut être

aveugle ; une ſoumiſſion motivée & raiſonnable eſt celle d'un peuple libre.

Signé SOULAVIE,
Envoyé des Eccléſiaſtiques qui ont ſigné.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.